



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Direction Aménagement Urbanisme
Foncier
PLD

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le **31 MAI 2022**
ID : 056-215601626-20220429-APDAUF20220429-AR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE PLOEMEUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PERMANENT DAUF/1/2022

OBJET : Ouverture au public IME ADAPEI Internat « Larmor », 15 Bis rue de Larmor

LE MAIRE,

Vu les articles L.2211-41 et 2212-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R.121 à 123 et notamment l'article R.123-46 du code de la construction ;

Vu le décret n° 73-1007 du 31 octobre 1973 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et notamment les articles 24 et 47 ;

Vu l'autorisation de travaux n° 5616218L0018 accordée le 11 mars 2019;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Arrondissement de Lorient pour la sécurité dans les ERP en date du 10 janvier 2019;

Vu l'avis favorable avec de la Commission d'Arrondissement de Lorient pour l'accessibilité des Personnes Handicapées en date du 7 février 2019;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Arrondissement de Lorient pour la sécurité dans les ERP émis lors de la visite de réception de travaux le 22 avril 2022;

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 31 MAI 2022

ID : 056-215601626-20220429-APDAUF20220429-AR



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 30/05/2022
Reçu en préfecture le 30/05/2022
Affiché le 31 MAI 2022
ID : 056-215601626-20220429-APDAUF20220429-AR

ARRETE

Article 1 : L'autorisation d'ouverture au public de L'IME ADAPEI Internat « Larmor » sis 15 Bis rue de Larmor est accordée.

Article 2 : Les prescriptions énumérées dans le procès-verbal de la Commission d'Arrondissement de Lorient pour la sécurité dans les ERP en date du 22 avril 2022 doivent être réalisées.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Madame La Responsable de l'Aménagement de l'Urbanisme et du Foncier, Monsieur le Commissaire Central de Police de Lorient, Mesdames et Messieurs les agents de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le 29 AVR. 2022

Le Maire,


Ronan LOAS

Envoyé en préfecture le 30/05/2022

Reçu en préfecture le 30/05/2022

Affiché le 31 MAI 2022

ID : 056-215601626-20220429-APDAUF20220429-AR